



Qu'est-ce que Stream?

Stream est un service vidéo qui fait partie de Microsoft 365. Pour en savoir plus sur Microsoft 365 à l'Université d'Ottawa cliquer [ici](#). Stream permet aux employés de l'Université d'Ottawa de charger, afficher et partager des vidéos dans la communauté universitaire. Vous pouvez partager des enregistrements de cours, réunions, présentations, sessions de formation ou d'autres vidéos pour faciliter la collaboration avec votre équipe. Microsoft Stream fonctionne parfaitement avec d'autres applications Office 365 telles que Teams et OneNote pour offrir encore plus de moyens de découvrir du contenu plus pertinent.

Comment accéder à Stream?

Stream est accessible via votre compte en ligne [Microsoft 365 uOttawa](#). Utilisez votre adresse courriel uOttawa, votre mot de passe et le dispositif d'authentification multi-facteur pour vous connecter.

Si vous êtes déjà membre d'une équipe dans Microsoft Teams, vous pouvez commencer à utiliser ces équipes dans Stream immédiatement. Chaque équipe créée dans l'application Teams a accès à une page de groupe dans Stream par défaut. Vous pouvez ajouter votre page Stream à la barre d'outils Teams pour un accès rapide.

Les bases de Stream

Les groupes (utilisez les équipes déjà dans Teams)

Les groupes sont la façon dont vous gérez qui a accès à vos vidéos.

Si vous faites déjà partie d'une équipe dans Microsoft Teams, vous pouvez commencer à utiliser ces équipes comme groupes dans Stream immédiatement. Chaque équipe a une page Stream par défaut. L'attribution d'autorisations vidéo par groupe est un moyen sûr de garder le contrôle sur qui peut voir vos vidéos.

Les canaux (N.b. les canaux dans Stream ne sont pas les mêmes que dans Teams)

Les canaux sont une méthode pour l'organisation des vidéos, mais pas une méthode d'autorisations. Les canaux n'ont pas de fonctions permettant la gestion de l'accès aux vidéos que l'on y dépose. Les autorisations sont gérées par le biais de groupes. Créez différents canaux afin de pouvoir organiser vos vidéos en fonction du sujet de votre choix.

- Lorsque vous créez des canaux, nommez les canaux de façon à bien refléter leur contenu.
- Limitez le nombre de canal. Avoir des centaines de canaux peut rendre la recherche de vidéos plus difficile pour vos utilisateurs.
- Lorsque vous téléchargez une vidéo, demandez-vous si elle s'intègre dans un canal déjà existant avant d'en créer un nouveau.

Comment télécharger des vidéos?

Option 1: Télécharger dans Stream en ligne

1. Sélectionnez « Créer » dans la barre de navigation supérieure.
2. Sélectionnez «Télécharger une video».
3. Parcourez votre ordinateur et sélectionnez la vidéo que vous souhaitez télécharger.
4. **Détails:** Remplissez les informations de base sur votre vidéo telles que le titre, une courte description, la langue et sélectionnez une miniature que les utilisateurs verront avant de regarder votre vidéo.
5. **Autorisations:** Sélectionnez le ou les groupes, les canaux ou les individus que vous souhaitez voir votre vidéo. Lorsque vous téléchargez une vidéo, vous devenez le «propriétaire» de la vidéo par défaut et contrôlez la façon dont elle est partagée et modifiée. Les personnes ou les groupes avec lesquels vous partagez votre vidéo sont des spectateurs par défaut. Vous pouvez autoriser d'autres individus ou groupes à être copropriétaires de votre vidéo. Soyez prudent quand vous créez des copropriétaires de votre vidéo, car ils auront un accès complet pour modifier ou partager votre vidéo comme ils veulent.
6. **Options:** Vous disposez de plusieurs options supplémentaires lorsque vous téléchargez une vidéo sur Stream.

Commentaires: Les commentaires sont activés par défaut, ce qui signifie que toute personne qui peut regarder la vidéo peut la commenter, et vous êtes responsable d'être modérateur. Notez que toute personne qui peut visionner la vidéo peut également voir les commentaires. Vous devez désactiver la fonction de commentaires si vous choisissez de rendre votre vidéo accessible à toute la communauté de l'Université d'Ottawa.

Légendes: L'option permettant à Stream de générer automatiquement des sous-titres pour votre vidéo est activée par défaut. Cela crée un contenu beaucoup plus accessible et nous vous encourageons à utiliser cette option. Vous pouvez désactiver cette option si vous ne voulez pas de sous-titres, ou télécharger un fichier avec des sous-titres que vous avez créés pour la vidéo.

7. Sélectionnez «Publier» lorsque vous êtes prêt à partager votre vidéo!

NE sélectionnez PAS «Autoriser tout le monde dans votre entreprise à visionner cette vidéo», à moins que la vidéo ne soit vraiment destinée à l'ensemble de la communauté de l'Université d'Ottawa

Option 2: Enregistrer une réunion qui a lieu via Teams

Lorsqu'une réunion qui se déroule via Teams est enregistrée, elle est automatiquement téléchargée dans Stream. Les membres invités à la réunion sont automatiquement entrés dans le champ des autorisations et auront accès à l'enregistrement. Lorsque l'enregistrement est téléchargé sur Microsoft Stream, la personne qui enregistre la réunion en devient automatiquement son propriétaire, et les personnes invitées à la réunion sont identifiées comme les "utilisateurs". Le propriétaire doit accorder des autorisations ou télécharger la vidéo pour partager l'enregistrement au-delà de ces personnes. En savoir plus sur les enregistrements de réunions et sur la façon dont le propriétaire peut les partager [ici](#).

Lisez les [Meilleures pratiques sur les enregistrements audio et vidéo](#) pour plus d'informations sur la façon de bien les gérer.

Option 3: Télécharger à partir d'autres applications Microsoft 365

Étant donné que Stream est intégré à de nombreuses autres applications Microsoft 365, il est très facile de télécharger des vidéos créées dans d'autres applications. Exemple: si vous enregistrez une présentation PowerPoint, vous pouvez la télécharger dans Stream directement de PowerPoint.

Accès à l'information et protection de la vie privée

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (AIPVP)* s'applique à toutes les informations partagées dans Stream. Dès qu'une demande d'accès à l'information est reçue, le personnel sera tenu d'inclure le contenu de toutes les applications auxquelles il a accès, incluant Stream, dans ses recherches. Rappel qu'il est illégal d'effacer ou de modifier tout document faisant l'objet d'une demande d'accès à l'information ou de tout autre procédure judiciaire. Communiquer avec le *Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée* à baipvp@uottawa.ca pour toute question.

Mieux connaître Microsoft Stream [ici](#).